



Conseil Supérieur de l'éducation du 13 juin 2019

Déclaration du SNUipp-FSU

Aujourd'hui, les parlementaires ont dans les mains des décisions importantes concernant l'Ecole, concernant un fort enjeu de société.

Le bon sens aurait voulu que l'on s'appuie sur ceux et elles qui vivent et font l'école tous les jours, c'est-à-dire les enseignantes, les enseignants et les parents qui se sont exprimés ces dernières semaines et qui demandent clairement un autre projet pour l'école, susceptible de réduire les inégalités et de faire réussir tous les élèves.

Nous avons tout dit ou presque sur les dangers de cette loi fourre-tout qui accentue le tri social et la mise en concurrence de l'école. Nous avons tout dit sur les pressions exercées sur les enseignantes et les enseignants, allant jusqu'à l'intimidation, sur la scolarisation des 3 ans qui ne sera pas améliorée, sur l'impensable fait que des étudiantes et des étudiants puissent prendre en charge une classe sans concours et sans formation. Nous nous sommes aussi exprimés sur les sanctions relatives à l'absentéisme dont tout le monde sait qu'elles sont inefficaces et ne peuvent remplacer la prévention, de même que sur la stigmatisation des mamans voilées qui ne peut qu'entraver la relation école-familles qui lorsqu'elle se trouve fragilisée est préjudiciable à la réussite de nos élèves.

Nous ne sommes pas dupes de l'obligation scolaire à trois ans, qui va transférer de l'argent public à l'école privée. Joli cadeau ! Et rien ne sera résolu pour les élèves de Guyane et de Mayotte qui attendent des bâtiments salubres et sécurisés ainsi que des personnels.

La mobilisation des personnels, de la communauté éducative, ont permis de revenir sur le projet d'EPSF qui aurait mis l'école sous la coupe du collègue. Le président de la République a annoncé un moratoire sur la fermeture des écoles et une limitation des effectifs à 24 de la grande section de maternelle au CE1. Cela ne pourra se faire au détriment de la qualité des apprentissages et des conditions d'enseignement de tous les autres élèves.

Nous restons très inquiets sur l'introduction d'un échelon hiérarchique dans les écoles avec la possibilité qui serait donnée aux directrices et directeurs d'évaluer leurs collègues, allant à l'encontre d'une culture scolaire reposant sur les collectifs de travail. La création des EPLEI va conforter l'idée d'une scolarisation privilégiée pour une élite fondée sur un recrutement socialement favorisé.

Nous nous inquiétons d'une évaluation adossée au ministère, perdant son caractère indépendant et sa démarche de croisement de l'ensemble de la recherche. Une évaluation finalement au service des partis pris ministériels.

C'est pourquoi aujourd'hui dans l'ensemble des départements, les personnels sont toujours là pour redire dans le cadre de nombreuses initiatives (rassemblements, manifestations, grève...) que l'école est un débat de société et ne doit pas être dans les mains de quelques-uns, qui plus est, éloignés des réalités de la classe.

A cette loi qui ne répond pas aux enjeux de l'école d'aujourd'hui, s'ajoute une circulaire de rentrée qui propose une vision étriquée des apprentissages. Elle renforce les partis pris ministériels non croisés avec les évaluations et la recherche ; elle menace la maternelle dans sa spécificité et confond apprentissages rapides et apprentissages solides. Il serait temps de laisser les professionnels faire leur métier en développant une formation prenant appui sur toute la recherche, une formation digne de ce nom et répondant aux défis qui se posent à l'école aujourd'hui. Et le débat aujourd'hui n'est pas de savoir quand elle se fera. Nous sommes attachés à une formation continue sur le temps scolaire et l'avons rappelé hier avec toutes les organisations représentées au CTMEN. L'urgence est d'avancer sur les contenus et la mise en œuvre.

Et pour rajouter à la confusion, malgré nos alertes répétées, l'administration a cru bon de mettre en place une nouvelle procédure de mouvement avec le résultat qu'on connaît : impossibilité de paramétrer le mouvement en fonction des réalités départementales, travail des personnels administratifs empêché ou anéanti du jour au lendemain, condition de travail extraordinairement dégradées, limites horaires dépassées, injonction à travailler le week-end pour les personnels de certaines DSDEN ou pour les services informatiques, droit à mutation menacé pour les enseignants, calendriers de gestion incertains, incompréhension et anxiété pour les professeurs. Si nous en parlons ici c'est parce que la communauté éducative doit savoir que les conditions d'organisation de la rentrée sont en danger.

Quelques mots enfin sur la circulaire concernant l'école inclusive. Elle n'a rien de magique. 14 ans après la loi de 2005, l'heure n'est pas à manquer d'ambition. Au-delà des mots, il est temps de créer les inclusions réussies pour toutes et tous les élèves concernés et toutes et tous les enseignants. Dans le détail, des incertitudes subsistent et il faudra vraiment obtenir des précisions sur les taux horaires et sur les missions pour s'éviter des lectures différentes selon les départements. Il manque des précisions sur la formation tant des PE que des AESH. Pour ces derniers cette formation doit être qualifiante pour donner lieu à un vrai métier. La question de la rémunération doit être également traitée rapidement, élément indispensable pour l'attractivité. Quant aux PIAL, quel bilan de l'existant justifie de les généraliser ? Nous regrettons de ne pouvoir disposer d'éléments d'évaluation de ces dispositifs. Nous demandons que les besoins des élèves prévalent sur des simples éléments de gestion, que les enseignantes et les enseignants soient soutenus dans cette mission. L'efficacité d'un système qui touche à de l'humain ne s'exprime pas qu'en données quantitatives mais aussi qualitatives.

